



PROVINCE DE QUÉBEC PAROISSE DE SAINT-CÔME

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **lundi 17 août 2015 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Guy Laverdière, conseiller siège no 2
Marie-Claude Thériault, conseillère siège no 3
Manon Pagette, conseillère siège no 5
Michel Venne, conseiller siège no 6 et **Maire suppléant**

Étaient absents :

Martin Bordeleau, Maire
Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
François Chevrier, conseiller siège no 4

Formant quorum et siégeant sous la présidence de **Michel Venne, maire suppléant**. Alice Riopel, directrice générale est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire suppléant demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire suppléant, après vérification constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION
6. INSCRIPTION 28^e OMNIUM DES MAIRES
7. EMPRUNT RENOUVELLEMENT IMMOBILISATIONS RÉSEAU FIBRES OPTIQUES
8. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES
9. AFFAIRES NOUVELLES & AUTORISATION D'ACHATS

FINANCES

10. RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES
11. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT
12. ADOPTION DES COMPTES
13. REMBOURSEMENTS DE TAXES

PÉRIODE DE QUESTIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. PAUSE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

16. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT TRAITANT DE LA CIRCULATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES SUR NOTRE TERRITOIRE

17. ADOPTION RÈGLEMENT NO 556-2015 ABOLIR LES RÈGLEMENTS 389-2005 ET 390-2005 TRAITANT DES INTERVENTIONS DE NOTRE SERVICE D'INCENDIE
18. ADOPTION RÈGLEMENT NO 557-2015 ÉTABLISSANT MODE DE TARIFICATION DES INTERVENTIONS DE NOTRE SERVICE D'INCENDIE
19. MODIFICATION ENTENTE RELATIVE À UNE DESSERTE EN SERVICES INCENDIE POUR LA COUVERTURE D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE

TRANSPORT

20. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – LIMITE DE VITESSE ET CLIGNOTANT

URBANISME

21. JOINDRE REQUÊTE COMMUNE-DÉMARCHE POUR OBTENIR UNE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

LOISIRS, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

22. SOUMISSIONS TRAVAUX HALTE ROUTIÈRE ANTOINE-BERTRAND
23. HALTE ROUTIÈRE ANTOINE-BERTRAND PROGRAMME RURALITÉ

DIVERS

24. AFFAIRES NOUVELLES & AUTORISATION D'ACHATS
25. PÉRIODE DE QUESTIONS
26. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

306-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

307-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de **la séance ordinaire du 20 juillet 2015** soient adoptés.

Adopté

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Noyau villageois

Membres : Michel Venne
Jean Laforest
Louise Arbour
Vanessa Leclerc
Michel Bordeleau
Marc Riopel

Marcel Gauthier
Gérald Lemieux

- Une première rencontre a eu lieu le 4 août 2015.
- Dépôt par les urbanistes, Mme Stéphanie Rocher et M. Jean-François Viens, d'un document de travail pour fin de discussion.
- La prochaine rencontre aura lieu le 9 septembre 2015.

S.D.P.R.M.

- M. Martin Bordeleau a négocié avec les représentants de la S.D.P.R.M. afin d'obtenir 10% de revenu sur toutes les réservations effectuées par le Bureau d'Accueil Touristique.

Aqueduc Rang 7

- La Municipalité a obtenu du MAMOT l'autorisation pour le règlement d'emprunt le 13 août 2015. Les travaux devraient commencer vers le 14 septembre 2015.

Bornes sèches

- Une première borne sèche est installée au Lac Clair sur le chemin Laporte et une deuxième sera installée ces jours-ci sur le chemin du Lac-Clair au Lac Guillemette.

5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION

NIL

6. INSCRIPTION 28^e OMNIUM DES MAIRES

Invitation au 28^e Omnium des Maires qui se tiendra au Club de Golf de Saint-Donat le jeudi 3 septembre 2015.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

308-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'inscription et au paiement d'un quatuor de la municipalité de Saint-Côme au 28^e Omnium des Maires qui se tiendra au Club de Golf de Saint-Donat le jeudi 3 septembre 2015 au coût de 600,00\$ tx incl.

Adopté

7. EMPRUNT RENOUVELLEMENT IMMOBILISATIONS RÉSEAU FIBRES OPTIQUES

La MRC de Matawinie procède à l'adoption du règlement d'emprunt 151-2012 pour le renouvellement des immobilisations du réseau de fibres optiques, et demande aux municipalités si elles souhaitent se prévaloir de l'article 6 du règlement prévoyant la possibilité de rembourser la totalité de la somme avant que ne soit contracté l'emprunt, ce qui représente un montant de 7 055,00\$ pour Saint-Côme.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

309-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la ***Paroisse de Saint-Côme ne souhaite pas se prévaloir de l'article 6 du règlement*** prévoyant la possibilité de rembourser la totalité de la somme avant que ne soit contracté l'emprunt, ce qui représente un montant de 7 055,00\$ pour Saint-Côme concernant un emprunt pour le renouvellement des immobilisations de la MRC de Matawinie relativement au réseau fibres optiques.

Adopté

8. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

2013 Val Saint-Côme

Demande déneigement et verbalisation rue du Boulevard

Demande mise à l'étude

2015 MRC de Matawinie

Copie certificat de conformité du Règlement 552-2015 (Automobile type 2 & 4 dans la zone 809)

2016 Carrefour jeunesse emploi Matawinie

Dans le Programme Desjardins Jeunes au travail, invitation conférence de presse le 28 août 2015 à Saint-Jean –de-Matha. Confirmer présence avant le 21 août

Présence confirmée M. le Maire ou M. Michel Venne

2020 Chambre de Commerce Saint-Côme

Relativement à leur prochaine journée d'automne le 19 septembre, demande de leur accorder l'accès au stationnement se trouvant entre la Caisse et le BAT pour une durée de 5 heures. Plus 10 tables, 25 chaises, 6 poubelles, 4 bacs à recyclage et 2 voyages de sable.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

310-2015

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité accepte les demandes de la Chambre de Commerce relativement à leur prochaine journée d'automne du 19 septembre prochain soit, l'accès au stationnement entre la Caisse et le BAT pour une période de 5 heures, 10 tables, 25 chaises 6 poubelles, 4 bacs à recyclage et 2 voyages de sable.

Adopté

2022 Moisson Lanaudière

Demande financière pour l'année 2015 pour banque alimentaire

Demande mise à l'étude

2024 Nadia Laforest

Elle aimerait entretenir le terrain de la municipalité adjacent à sa maison (70, rue des Pins) afin de s'en servir comme stationnement pour un camion.

Demande mise à l'étude

2026 Patrice Venne

Démission de son poste d'opérateur sur le déneigement.

Lettre de remerciements lui sera transmise

2029 SNQ Lanaudière

Entente entre la SNQL et la Municipalité concernant une demande de commandite de 500\$ pour la soirée Gala des grands prix

Demande mise à l'étude

9. AFFAIRES NOUVELLES & AUTORISATION D'ACHATS

Madame la conseillère Manon Pagette

Informe que les 25, 26 et 27 septembre prochains seront les Journées de la Culture, plusieurs activités seront présentées et souhaite la bienvenue à tous.

Madame la conseillère Marie-Claude Thériault

Il y aura une nouvelle politique sur les loisirs, la rédaction est terminée et sera en fonction en janvier 2016.

Achat panneau règlements du terrain de balle

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

311-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement d'un panneau indiquant les règlements du terrain de balle et que le montant de plus ou moins 500 \$ soit payé à même le crédit disponible chez le fournisseur « Audace Visuelle ».

Adopté

Émondage des côtés de chemins

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

312-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **7 427,38 \$ à Déneigement Claude F. Morin** et constituant le paiement de la facture relative à l'émondage-fauchage des côtés de divers chemins municipaux, cette dépense sera prélevée à même le poste budgétaire « VOIRIE SOUS-CONTRATS ÉMONDAGE » (02 320 00 419).

Adopté

Réparation camion Inter 2013

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

313-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **4 220,51 \$ à Suspension Beudry** et constituant le paiement de la facture relative à une réparation du camion

INTER 2013, cette dépense sera prélevée à même le poste budgétaire «ORDURE ENTRETIEN ET RÉPARATION CAMION» (02 451 10 525).

Adopté

Béton pour deux postes budgétaires

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

314-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **2 418,79 \$ à Béton Louis-Cyr Inc.** et constituant le paiement de la facture relative à deux réparation concernant le trottoir au Bureau d'Accueil Touristique et la Caserne, cette dépense sera prélevée à même les postes budgétaires «BUREAU TOURISTIQUE ENTRETIEN ET RÉPARATION» (02 622 00 522) et «SÉCURITÉ CIVILE NOUV CASERNE ÉQUIP» (02 230 00 725).

Adopté

FINANCES

10. RAPPORTS

La directrice générale remet en début d'assemblée une **liste de disponibilité budgétaire** aux membres du conseil municipal.

11. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT

NIL

12. ADOPTION DES COMPTES

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

315-2015

La directrice générale dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et impayés. Les membres du conseil municipal ayant voté, et la directrice générale ayant procédé à l'émission chèques numéro **12827; 12833; 12840 à 12886; 12888 à 12894; 12896 à 12899; 12959 à 12967 et 13002 à 13061** certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les comptes et déboursés du mois **de juillet 2015**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et déboursés du mois **de juillet 2015** totalisant **413 536, 80 \$** soit adoptée et que les factures soient payées telles que présentées.

Adopté

13. REMBOURSEMENTS DE TAXES

NIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire suppléant déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

15. PAUSE

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

316-2015

Il est présentement 19 h 45 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit suspendue dix (10) minutes pour une pause.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DE MANDE LE VOTE

317-2015

Il est présentement 20 h 05 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit rouverte.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

16. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT TRAITANT DE LA CIRCULATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES SUR NOTRE TERRITOIRE

Madame la conseillère Manon Pagette dépose un avis de motion, voulant qu'il y ait présentation lors d'une prochaine séance du conseil d'un règlement relatif à la circulation des animaux domestiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Côme et demande une dispense de lecture.

17. ADOPTION RÈGLEMENT NO 556-2015 ABOLIR LES RÈGLEMENTS 389-2005 ET 390-2005 TRAITANT DES INTERVENTIONS DE NOTRE SERVICE D'INCENDIE

AYANT POUR EFFET D'ABOLIR LES RÈGLEMENTS NOS 389-2005 ET 399-2005 TRAITANT DU TARIF LORS D'INTERVENTION DU SERVICE INCENDIE

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 20 juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion pour un nouveau règlement décrétant le mode de tarification des interventions du service incendie a été dûment donné lors de la séance du 20 juillet 2015;

318-2015

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité que le présent **RÈGLEMENT NUMÉRO 556-2015** soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement aboli les règlements nos 389-2005 et 399-2005 traitant du tarif lors d'intervention du service incendie.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté

Michel Venne, Maire suppléant

Alice Riopel, Directrice générale

AVIS DE MOTION:**ADOPTION:****PROMULGUÉ:**

**18. ADOPTION RÈGLEMENT NO 557-2015 ÉTABLISSANT MODE DE TARIFICATION
DES INTERVENTIONS DE NOTRE SERVICE D'INCENDIE**

**AYANT POUR EFFET DE DÉCRÉTER UN MODE DE TARIFICATION POUR
L'INTERVENTION DU SERVICE DES INCENDIES**

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion ainsi qu'un règlement afin d'abolir les règlements traitant du tarif lors d'interventions du service incendie a été dûment donné lors de la séance du 20 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions précédentes pour établir les tarifs applicables à diverses interventions du service des incendies ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 20 juillet 2015 ;

319-2015

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à _____ que le présent **RÈGLEMENT NUMÉRO 557-2015** soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

ARTICLE 2 INCENDIE D'UN VÉHICULE

Le présent article s'applique à toute demande d'intervention du service des incendies résultant d'un incendie de véhicule.

Lorsque le service de protection contre l'incendie est requis pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule, le propriétaire de ce véhicule qui n'habite pas le territoire de la municipalité et qui n'en est pas un contribuable est assujéti à un tarif comme suit :

- CAMION INCENDIE ET ÉQUIPEMENTS : 200\$/H
- UNITÉ D'URGENCE : 100\$/H
- VÉHICULE D'INTERVENTION PREMIERS RÉPONDANTS : 50\$/H
- CHAQUE POMPIER : SALAIRE EN VIGUEUR
- CHAQUE PREMIER RÉPONDANT : SALAIRE EN VIGUEUR

Ce tarif est facturé au propriétaire du véhicule peu importe qu'il ait ou non fait appel lui-même au service des incendies.

ARTICLE 3 FAUSSE ALARME

Le présent article s'applique à toute demande d'intervention du service des incendies résultant d'une fausse alerte.

Dans le cas d'une première fausse alarme, le propriétaire de l'immeuble concerné reçoit un avis de la municipalité accompagné des dispositions applicables du présent règlement.

Dans le cas d'une deuxième fausse alarme au cours d'une même année, le propriétaire de l'immeuble concerné sera imposé d'un montant de 200,00\$.

Dans le cas d'une troisième fausse alarme au cours d'une même année, le propriétaire de l'immeuble concerné sera imposé d'un montant de 500,00\$.

Pour toutes les fausses alarmes subséquentes au cours d'une même année, le propriétaire de l'immeuble concerné sera imposé d'un montant de 1000,00\$.

ARTICLE 4

- a) Rien ne vient limiter l'application des lois en telle matière.
- b) Constitue une infraction au présent règlement le fait de contrevenir aux dispositions du présent règlement.
- c) Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté

Michel Venne, Maire suppléant

Alice Riopel, Directrice générale

AVIS DE MOTION:
ADOPTION:
PROMULGUÉ:

19. MODIFICATION ENTENTE RELATIVE À UNE DESSERTE EN SERVICES INCENDIE POUR LA COUVERTURE D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

320-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que des modifications soit apportées à l'entente relative à une desserte en services incendie pour la couverture d'une partie du territoire non organisé de la MRC de Matawinie, entre autre les coûts reliés à ce service et que Martin Bordeleau, maire ou Michel Venne, maire suppléant et Alice Riopel, directrice générale ou Isabelle Venne, signataire autorisée soient, par la présente, autorisés à signer ces modifications à l'entente initiale de janvier 2013 pour et au nom de la municipalité.

Adopté

TRANSPORT

20. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – LIMITE DE VITESSE ET CLIGNOTANT

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

321-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme demande au Ministère des Transports l'installation d'un panneau de limite de vitesse après la chicane sur la route 347 à la sortie du village côté Rang Versailles limitant la vitesse à 70 km/h à la place de 90 km/h jusqu'au Chemin de la Ferme et demande également l'installation d'un clignotant à l'intersection du Chemin de la Ferme et de la Route 347.

Adopté

URBANISME

21. JOINDRE REQUÊTE COMMUNE-DÉMARCHE POUR OBTENIR UNE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la *Gazette officielle du Québec* le décret édictant le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*.

Considérant que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014.

Considérant qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité.

Considérant les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers.

Considérant l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1.

Considérant que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle.

Considérant qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité.

322-2015

Les membres du conseil ayant voté il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Côme se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Une copie certifiée conforme de la présente résolution doit être adressée à

Richard E. Langelier
Docteur en droit (LL.D.) et doctorant en sociologie
6566 rue Drolet
Montréal, Québec
H2S 2S8

Adopté

LOISIR, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

22. SOUMISSIONS TRAVAUX HALTE ROUTIÈRE ANTOINE-BERTRAND

Le jeudi 6 août 2015 à 11h00, deux soumissions ont été présentées concernant des travaux à exécuter à la Halte routière Antoine-Bertrand.

Stéphane Durocher Paysagiste	51 315,00\$ + taxes
Excavation Ardi	17 500,00\$ + taxes

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

323-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la soumission de Excavation Ardi au montant de 17 500,00\$ + taxes soit acceptée étant la plus basse soumission conforme reçue et ce conditionnellement à l'obtention d'une subvention qui sera accordée pour l'exécution desdits travaux dans le cadre du Programme du Pacte Rural.

Adopté

23. HALTE ROUTIÈRE ANTOINE-BERTRAND PROGRAMME RURALITÉ

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

CONSIDÉRANT que la municipalité projette le réaménagement de la Halte Routière Antoine-Bertrand et ce afin d'y améliorer l'accès sécuritaire des contribuables;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut bénéficier de l'aide financière du pacte rural;

324-2015

Pour ces motifs et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE Martin Bordeleau, maire ou Michel Venne, maire suppléant et Alice Riopel, directrice générale ou Isabelle Venne, signataire autorisée soient, par la présente, autorisés à déposer et signer pour et au nom de la municipalité un projet au montant total de 18 400,00 \$ dans le cadre de la politique nationale de la ruralité au pacte rural dédié aux projets sur le territoire de la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme et à signer le protocole d'entente et tout autre document relatif à ce projet. La demande d'aide financière au pacte rural est d'un montant de **9 720 \$**.

QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme s'engage à défrayer un minimum de **20 %** du coût du projet.

Adopté

DIVERS

24. AFFAIRES NOUVELLES & AUTORISATION D'ACHATS

Monsieur le conseiller Guy Laverdière

Demande de Lorrain Gaudet, chef pompier, tour Telus Rang 9 pour une modification de l'emplacement des capteurs de communication pour le Service des incendies, ces travaux pourraient être exécutés par la firme CLR au montant d'environ 1000 \$

Cette demande est mise à l'étude.

Monsieur le conseiller Guy Laverdière

Informe que les pinces de survie sont brisées et doivent être réparées.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire suppléant déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

26. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

325-2015

Il est présentement 20 h 40 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est levée.

Adopté

Michel Venne
Maire suppléant

Alice Riopel
Directrice générale